

AIMTA
Section locale 712



IAMAW
Local Lodge 712

100 Alexis-Nihon
Bureau 303
Saint Laurent,
Québec, Canada
H4M 2N8

Bureau : (514)-332-1912
Fax : (514)332-3623
www.aimta712.org
sectionlocale@aimta712.org

Président :
Yvon Paiement

Vice-président :
Éric Rancourt

Secrétaire-trésorier :
Daniel Vaillancourt

Secrétaire-archiviste :
Jean Valois

Unités de négociations

Bombardier Aéronautique
L3-Com
Compass



Association Internationale des Machinistes des Travailleurs et travailleuses de l'Aérospatiale Section locale 712 International Association of Machinists and Aerospace Workers Local Lodge 712

Octobre 2014

L'honorable (prénom et nom), sénateur (sénatrice)

Le Sénat

Ottawa (Ontario)

K1A 0A4

Monsieur le Sénateur (Madame la Sénatrice),

La session d'automne vient tout juste de commencer avec la reprise du débat sur le projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

Comme vous le savez bien, votre Chambre a examiné le projet de loi et a voté pour amender les pires éléments de cette législation mal rédigée en juin 2013. Toutefois, en raison de la prorogation de la Chambre, le projet de loi vous a été renvoyé dans sa forme originale pour qu'il soit débattu de nouveau.

Comme vous vous préparez à voter sur le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, je tiens à vous rappeler les nombreux problèmes avec ce projet de loi. Ce projet de loi n'apportera que peu d'avantages, mais causera d'énormes problèmes pour les syndicats, le gouvernement fédéral et plusieurs autres.

Ce projet de loi viole la Constitution du Canada et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Comité des banques et du commerce a entendu d'éminents spécialistes en droit constitutionnel indiquer que le projet de loi C-377 ne relève pas de la compétence du Parlement. Ces spécialistes comprennent non seulement des experts indépendants, mais aussi l'Association du barreau canadien et le Barreau du Québec.

.../2

Comme il a été mentionné précédemment lors de débats dans votre Chambre, la plupart des provinces et le gouvernement fédéral ont déjà adopté des lois qui exigent que les syndicats présentent des rapports financiers à leurs membres automatiquement ou sur demande.

Du vaste éventail d'organisations professionnelles et sans but lucratif qui régissent leurs propres affaires de façon démocratique, lesquelles varient des organisations de médecins et d'avocats à celles d'ingénieurs et de comptables, le projet de loi C-377 réserve exclusivement aux organisations syndicales un traitement punitif et coûteux. En fait, provoquer des problèmes pour les syndicats semble être son seul but.

La bureaucratie que comporte la mise en œuvre du projet de loi C-377 sera très coûteuse à créer et à administrer pour le gouvernement fédéral, et il sera très coûteux pour les régimes de pensions et de prestations des salariés et pour plus de 25 000 syndicats et organisations syndicales représentant plus de 4 millions de Canadiennes et Canadiens de se conformer aux exigences de déclaration qu'il impose. Ce sont les contribuables ordinaires qui seront appelés à payer les coûts supplémentaires. La mise en œuvre du projet de loi sera très coûteuse pour le gouvernement fédéral en raison tant des frais d'administration du système de déclaration que celui-ci devra payer que des frais que lui refileront en sa qualité d'employeur les régimes de pensions et de prestations de son personnel syndiqué.

Le projet de loi C-377 empiéterait sur la vie privée des individus, d'entreprises, d'employeurs et de syndicats.

L'atteinte à la vie privée de plus de 4 millions de Canadiennes et Canadiens syndiqués et de dizaines de milliers d'entreprises que comporte le projet de loi C-377 ouvre nettement la porte à des contestations judiciaires. Quel est l'intérêt pour la population canadienne de publier des renseignements détaillés sur les prestations de survivant que reçoit une veuve ou sur les relations thérapeutiques d'un employé? On peut également s'interroger sur la publication des renseignements détaillés concernant les contrats commerciaux passés par de petites et moyennes entreprises en tant que fournisseurs avec les 25 000 syndicats et organisations syndicales.

En tant que sénateur (ou sénatrice), vous pouvez de nouveau empêcher l'adoption de ce projet de loi truffé d'erreurs. Vous pouvez le faire conformément à l'important rôle que la Constitution canadienne vous attribue en tant que membre de chambre de second examen objectif. Il relève de votre mandat de protéger la population canadienne contre un échec politique de la Chambre des communes.

Je vous demande instamment de réfléchir aux témoignages que vous avez entendus lors de l'étude initiale du projet de loi par le Comité des banques et du commerce qui indiquaient que l'écrasante majorité des témoins indépendants de toute organisation syndicale ou des organisations faisant des pressions en faveur de l'adoption du projet de loi incitaient à ne pas adopter celui-ci.

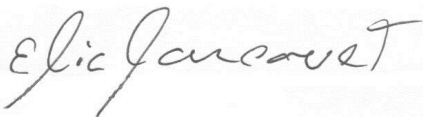
L'ancienne commissaire à la protection de la vie privée, Jennifer Stoddart, a clairement exprimé des inquiétudes sur ce projet de loi; le projet de loi va à l'encontre de l'intention de la législation fédérale et provinciale sur la protection de la vie privée

Il donne un avantage inéquitable aux entrepreneurs de l'industrie de la construction dont le personnel n'est pas syndiqué et il déséquilibre le marché du travail. Il néglige les fondements structureaux démocratiques des syndicats et les cadres juridiques dans lesquels les syndicats fonctionnent déjà.

Ce projet de loi présente des défauts et ne doit pas être adopté. Je vous incite à voter contre.

Cependant, s'il est présenté au Sénat, je demanderais qu'il fasse l'objet d'un débat en bonne et due forme en comité pour permettre aux parties concernées d'intervenir et de procéder à une étude approfondie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur (Madame la Sénatrice), l'expression de mes meilleurs sentiments.



Éric Rancourt

Vice Président Section Locale 712

Président CMQ

AIMTA
Section locale 712



IAMAW
Local Lodge 712

100 Alexis-Nihon
Bureau 303
Saint Laurent,
Québec, Canada
H4M 2N8

Bureau : (514)-332-1912
Fax : (514)332-3623
www.aimta712.org
sectionlocale@aimta712.org

Président :
Yvon Paiement

Vice-président :
Éric Rancourt

Secrétaire-trésorier :
Daniel Vaillancourt

Secrétaire-archiviste :
Jean Valois

Unités de négociations

Bombardier Aéronautique
L3-Com
Compass



Association Internationale des Machinistes des Travailleurs et travailleuses de
l'Aérospatiale Section locale 712
International Association of Machinists and Aerospace Workers Local Lodge 712

October 2014

The Honourable (full name)

Senator

The Senate

Ottawa, Ontario

K1A 0A4

Dear Senator (name),

The fall session has resumed with renewed debate on Bill C-377, An Act to Amend the Income Tax Act (Requirements for Labour Organizations).

As you are likely aware, your Chamber debated and voted to amend the worst elements of this badly drafted legislation in June 2013. However, the proroguing of the House returned it to your hands in its original form to be debated again.

As you prepare to vote on the Second Reading of this Bill, I wish to remind you of the numerous problems with this bill. This bill will bring little benefit, but will cause excessive problems for unions, the federal government and many other Canadians.

This bill violates Canada's Constitution and the *Charter of Rights and Freedoms*. The Banking, Trade and Commerce Committee heard from eminent constitutional experts who testified that Bill C-377 falls outside Parliament's jurisdiction. These include not only independent constitutional experts but also the Canadian Bar Association and the Barreau du Québec.

As previously mentioned in debates in your Chamber, most provinces and the federal government already have legislation that require unions to make financial reports available to union members automatically or on request.

Out of a wide range of non-profit and professional organizations that democratically govern their own affairs, from doctors to lawyers to engineers to accountants, Bill C-377 exclusively singles out unions for punitive and costly treatment. In fact, causing problems for unions seems to be its sole purpose.

Bill C-377's reporting bureaucracy will be very costly for the federal government to set up and administer, for employee pension and benefit plans and for over 25,000 unions and labour organizations representing over 4 million Canadians. Those costs will all have to be paid by ordinary taxpayers. It will also be very expensive for the federal government, both as government to administer and as employer, when the pension and health plans for its own unionized workers pass on these new administrative reporting costs to the government.

Bill C-377 would intrude on the privacy of individuals, businesses, employers and unions.

The violation of the privacy of more than 4 million unionized Canadians and tens of thousands of businesses created by Bill C-377 clearly invites judicial challenges. Where is the benefit to Canadians in publishing the details of a widow's survivor benefits or an employee's counselling treatments? Also brought into this broad net would be the publishing of the details of commercial contracts small and medium-sized businesses have as suppliers to 25,000 unions and labour organizations.

Canada's former Privacy Commissioner Jennifer Stoddart expressed concern that this bill offends the intent of federal and provincial privacy laws.

As a senator, you can once again put a stop to this bad legislation. You can do so completely in keeping with your important role in the Canadian Constitution as the house of sober second thought. It is within your mandate to protect Canadians from a political failure by the House of Commons.

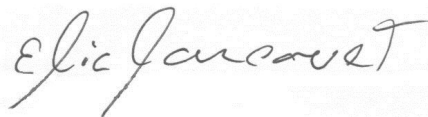
I urge you to reflect on the witnesses you heard from when this bill was first studied at the Banking, Trade and Commerce Committee. The overwhelming testimony from those witnesses who were independent of any labour organization or one of the organizations lobbying for the bill, called for the bill to not be passed.

It creates an unfair advantage for non-union construction contractors and an uneven playing field in the labour market. It ignores the basic facts of the democratic structures of trade unions and the legal frameworks within which trade unions already operate.

This bill is flawed and should be defeated. I urge you to vote against it.

However, should it advance through the Senate, I would ask that it proceed to full committee hearings to allow for concerned intervention and thorough study.

Yours sincerely,

A handwritten signature in cursive script that reads "Eric Rancourt". The signature is written in dark ink on a light-colored background.

Éric Rancourt

Vice Président Section Locale 712

Président CMQ